



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET de l'OISE

AVIS AU PUBLIC

Projet de création d'une trame verte et de loisirs à Gouvieux

Par arrêté préfectoral du 10 janvier 2017, sont prescrites, du mercredi 1^{er} février 2017 au mardi 7 mars 2017 inclus, sur le territoire de la commune de Gouvieux, les enquêtes publiques conjointes :

- portant sur l'utilité publique des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la création d'une trame verte et de loisirs ;
- et parcellaire, à l'effet d'identifier la ou les parcelles à exproprier et leurs propriétaires ou ayants droits.

Permanences du commissaire enquêteur

Conformément à la décision n° E16000244/80 du 14 décembre 2016 du tribunal administratif d'Amiens, M. Jacques ALAURENT, ingénieur des arts et manufactures en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et se tiendra à la disposition du public en mairie de Gouvieux aux dates et heures suivantes :

- le mercredi 1^{er} février 2017 de 10 H à 12 H
- le samedi 25 février 2017 de 10 H à 12 H
- le mardi 7 mars 2017 de 15 H à 17 H.

où toute correspondance pourra également lui être adressée.

M. Jacques NICOLAS, chef d'agence de société de manutention en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Il remplace le titulaire en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Dépôt des dossiers et registres

Pendant 35 jours consécutifs, les dossiers soumis à enquêtes seront mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de la mairie de Gouvieux et à la préfecture de l'Oise.

A l'issue des enquêtes, les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Gouvieux et à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation,
la Directrice

Sandrine GIRAULT

